

# Extrait du registre aux délibérations

## du Conseil Communal de Nommern

Séance publique du 14 décembre 2011

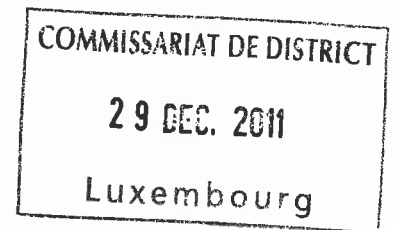
Date de l'annonce publique de la séance: 6 décembre 2011

Date de la convocation des conseillers: 6 décembre 2011

Présents: MM. Eicher Marc, bourgmestre;  
Diderrich Victor et Mühlen John, échevins;  
Campana Franco, Jacobs Bernard, Kohl Sébastien, Lamborelle Bernard et  
Tessaro Jean-Pierre, conseillers;  
Back Mike, secrétaire communal.

Absent: MM. Néant;

Numéro: 16



**Objet: Règlement fixant les bourses d'études en faveur des étudiants méritants**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 20 avril 1995, numéro 2B, portant introduction de bourses d'études en faveur des étudiants méritants, approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 5 juillet 1995, numéro 346/95/CR;

Vu la proposition du collège échevinal d'adapter le paiement de bourses d'études en faveur des étudiants méritants à la déclaration de Bologne à partir de l'année scolaire 2011/2012;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Fixe nouvellement à partir de 2012 les bourses d'études en faveur des étudiants méritants qui en font la demande et qui habitent officiellement le territoire de la commune de Nommern comme suit:

- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme CAP, CATP ou équivalent;
- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un brevet de maîtrise;
- 200,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires;
- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme dit 'Bachelor';
- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme dit 'Master';
- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme de fin d'études supérieures FH ou équivalent (si pas de 'Bachelor' ou de 'Master');

La présente est transmise par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District à Luxembourg, à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Conseil Communal,  
(Suivent les signatures,)

Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	
Entrée: 30 DEC. 2011	
37248	

Pour extrait conforme,  
Nommern, le 23 décembre 2011

Le Président,  
Eicher Marc,




Le Secrétaire,  
Back Mike,



No. 220-131411

Transmis à Monsieur le Ministre de  
l'Intérieur avec l'information que la présente  
ne donne pas lieu à objections de ma part  
Luxembourg, le 29 DEC. 2011

Le Commissaire de district



Jacques Schwachtgen  
Secrétaire de district

COMMISSAIRE DE DISTRICT
02 FEV. 2012
Luxembourg

N° 346/12/CR

Retourné à Monsieur le Commissaire  
de district à Luxembourg après en avoir  
pris connaissance.

Luxembourg, le 30 JAN. 2012

Pour le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grande Région,  
Le Premier Conseiller de Gouvernement,



Serge Sandt